

EXTRAIT des minutes du procès-verbal de l'assemblée
EXTRAORDINAIRE de la Société de transport de Lévis, le
jeudi vingt-cinq (25) août deux mille vingt-deux (2022)

**Adoption du règlement numéro 175 Abrogeant le règlement
numéro 174 - Tarification métropolitaine à compter du 1^{er}
septembre 2022**

RÉSOLUTION 2022-086-

RÈGLEMENT NUMÉRO 175

**Abrogeant le règlement numéro 174 – Tarification métropolitaine
à compter du 1^{er} septembre 2022**

ATTENDU la résolution no 2022-081 adoptant le
règlement numéro 174 ayant pour objet de
fixer la tarification métropolitaine à compter
du 1er septembre 2022 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de discussions entre le
Réseau de transport de la Capitale et la
Société de transport de Lévis, les parties
ont convenu de revoir leur approche
tarifaire pour l'ensemble des titres
métropolitains et ainsi proposer
ultérieurement une révision globale des
tarifs applicables ;

ATTENDU QU' il y a donc lieu d'abroger le Règlement
numéro 174, lequel règlement n'est jamais
entré en vigueur car il n'a pas été publié ;

ATTENDU la recommandation de la Direction
générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration de la Société de transport
de Lévis décrète ce qui suit :

Le présent règlement abroge le règlement numéro 174, lequel n'est
jamais entré en vigueur étant donné l'absence de publication.

Steve Dorval
Président

Jean-François Carrier
Secrétaire

Adoptée. -